

nous tiendrons un débat sur l'opportunité d'entendre le rappel au Règlement du député.

**Le président du Conseil privé (M. Macdonald)** propose:

Que le débat sur la motion «que le troisième rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation présenté à la Chambre le vendredi 20 juin 1969, soit agréé» et sur tout amendement ou sous-amendement à celle-ci ne soit plus ajourné.

Si je comprends bien la procédure, cette motion devrait être mise aux voix, après quoi nous reprendrions le débat sur la motion du député de Grenville-Carleton (M. Blair), et le député pourrait alors faire son rappel au Règlement. Le député est-il d'accord avec cette interprétation de la procédure?

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je croyais que je pouvais le faire maintenant, mais cela importe peu, pourvu qu'il soit clair que j'ai le droit d'invoquer le Règlement. Vous avez tout à fait raison de dire que mon rappel au Règlement ne met pas en doute l'orthodoxie de procédure de la motion que vient de faire le président du Conseil privé (M. Macdonald), mais c'est pour que vous preniez une décision en vertu de l'article 51 du Règlement à propos de la motion principale, c'est-à-dire celle du député de Grenville-Carleton (M. Blair). Si je n'invoque pas le Règlement au moment où il m'est possible de le faire, il se peut que je me voie refuser la parole à une heure demain matin en vertu de l'article 33 du Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne crois pas que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) doive attendre jusqu'à une heure pour nous présenter son objection. Il pourra le faire en invoquant le Règlement quand nous reprendrons l'examen de la motion du député de Grenville-Carleton (M. Blair). Si le député soulevait dès maintenant l'objection dont il m'a donné préavis, je devrais lui dire qu'elle ne peut pas l'être maintenant. Si j'ai bien compris, il ne s'oppose pas à la motion du président du Conseil privé, mais à celle du député de Grenville-Carleton.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je ne m'y oppose pas sur le plan de la procédure; je m'oppose à son fond.

[M. l'Orateur.]

**M. l'Orateur:** Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. l'Orateur:** Faites venir les députés.

(La motion de l'honorable M. Macdonald, mise aux voix, est adoptée.)

• (3.40 p.m.)

#### ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Allmand	Guay
Anderson	(St. Boniface)
Andras	Guay (Lévis)
Barrett	Guilbault
Basford	Haidasz
Béchar	Hogarth
Beer	Honey
Benson	Hopkins
Blair	Howard (Okanagan
Blouin	Boundary)
Borrie	Hymmen
Boulanger	Isabelle
Breau	Jerome
Brown	Kaplan
Buchanan	Kierans
Caccia	Lachance
Cadieux (Labelle)	Lafamme
Cafik	Laing
Cantin	Lang
Chappell	Langlois
Chrétien	Laniel
Clermont	Leblanc (Laurier)
Cobbe	LeBlanc (Rimouski)
Comtois	Lefebvre
Corbin	Legault
Côté (Richelieu)	Lessard (LaSalle)
Côté (Longueuil)	Lessard
Cuiien	(Lac-Saint-Jean)
Cyr	Lind
Danson	Loiselle
Davis	Macdonald (Rosedale)
Deachman	MacEachen
Deakon	MacGuigan
Douglas (Assiniboia)	Mackasey
Drury	McBride
Dubé	McIlraith
Éthier	McNulty
Forest	Mahoney
Forget	Major
Foster	Marceau
Francis	Marchand (Langelier)
Gendron	Marchand (Kamloops-
Gibson	Cariboo)
Givens	Morison
Goode	Munro
Goyer	Murphy
Gray	Noël
Greene	
Groos	